

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1444

75 - Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police

LE BON FONDS.

Objet : limiter l'enrichissement personnel des membres, l'association garantissant que les biens cédés ne pourront leur être rétrocédés ; garantir que les biens cédés à l'association ne puissent plus être utilisés par ses membres à des fins personnelles ; ainsi, l'association n'exerce aucune activité ayant comme objectif d'enrichir ou d'améliorer le confort matériel d'au moins un membre de l'association ou une personne de son entourage ; en particulier, l'association ne transfère aucun bien à un des membres ou à une personne de leur entourage ; améliorer les conditions de vie des plus démunis, notamment en favorisant les conditions nécessaires au bien-être des humains, l'humanisme, la paix, la justice, les droits des minorités, la coopération au-delà des frontières, la démocratie, l'écologie, la communication entre humains, la recherche académique, le bien-être animal, ou encore la redistribution équitable des richesses, y compris par des activités économiques ou politiques ; allouer des biens cédés dans des placements et/ou des dons selon les instructions des membres donateurs ;

Siège social : 56, avenue Bosquet, 75007 Paris.

Date de la déclaration : 24 avril 2021.